

FARAMANS



DEUX NOUVEAUX COMMERCES : BOUCHERIE-CHARCUTERIE et SALON DE COIFFURE.

L'ouverture le 7 juillet 1987 d'une BOUCHERIE-CHARCUTERIE et le 1er septembre 1987 d'un SALON DE COIFFURE MIXTE seront les événements marquants de l'année 1987 qui s'achève. Ces deux créations viennent confirmer le renouveau commercial de notre commune qui s'était amorcé en 1982 avec la réouverture d'une BOULANGERIE.

La commune de FARAMANS avait acquis en 1984 un bâtiment au Centre du Village avec l'objectif d'y implanter des activités commerciales dans le cadre du Contrat de Pays de Développement Economique entre le District et la Région RHONE-ALPES. Le Conseil Municipal orientait son choix sur une Boucherie-Charcuterie et un Salon de Coiffure. Une enquête auprès de la population confiée au Cabinet CIMO par le District confirmait ce choix.

CARRELAGE - TAILLE DE PIERRES
POSE CHEMINÉE, BARBECUE, ETC.
RENOVATION EN TOUT GENRE

GILOS André et fils

38260 FARAMANS

Tél. 74.54.20.90
74.54.24.89

La commune après avoir conclu un accord avec ses deux partenaires commerciaux (Boucher, Coiffeur) intéressés par le projet a présenté avec le concours du Comité d'Expansion Economique et de la Chambre de Métiers de Vienne, un dossier auprès de la Délégation Régionale du Commerce et de l'Artisanat et par l'intermédiaire du District auprès de la Région RHONE-ALPES qui ont chacune apporter leur concours financier pour l'aménagement des locaux.

Les travaux, malgré leur importance ont été réalisés au cours du printemps par les Entreprises locales.

La Commune a conclu un bail commercial avec les deux commerçants qui ont réalisé eux-mêmes l'investissement en matériel.

Le Conseil Municipal tient à les remercier pour leur coopération dans le montage de l'opération à laquelle ils ont adhéré totalement et pour leur compétence et la qualité de leur accueil.

Après quelques mois de fonctionnement il est trop tôt pour dresser un bilan exhaustif de cette réalisation mais d'ores et déjà elle apparaît comme très positive. Si la disparition du commerce en milieu rural n'est pas inéluctable, son développement ne se décrète pas pour autant.

L'existence d'un marché porteur est indispensable mais non suffisant... Il doit être accompagné par l'implication des collectivités locales et l'adhésion active de la

population. La revitalisation et l'avenir de notre village rural seront l'œuvre de tous ou ne seront pas.

URBANISME, DEVELOPPEMENT, ET PERSPECTIVES :

Si l'adhésion de la population à tout projet de développement nous paraît essentielle, il convient d'y ajouter une volonté tenace des élus, de soutenir les initiatives individuelles, d'améliorer les infrastructures, de rendre habile et vivant le Centre du Village et attractif l'ensemble de la commune.

Ainsi, l'action des Conseils Municipaux successifs avec l'appui du District, a tendu et tend vers ces objectifs : création de places de stationnement, aménagement d'espaces de loisirs, plan d'eau, dans les années 1970, mise en place du P.O.S., assainissement collectif dans les années 1980, logements et aménagement d'un camping dans un avenir proche.

MENUISERIE DE BATIMENT
J. LAURENT
FARAMANS Téléphone : 74.54.20.83

P.O.S. ET URBANISME

Commencé en 1983, le P.O.S. a été approuvé par une délibération du conseil Municipal du 11 Septembre 1987 après quatre années de réflexions au sein d'une Commission composée de représentants de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Artisanat désignés par leurs Chambres Consulaires respectives, et d'élus de réunions publiques, par la tenue d'un cahier de pré-enquête, et enfin par l'enquête publique qui a lieu du 21 Avril au 22 Mai 1987.

Le P.O.S. avait été complété dès 1985 par un plan d'aménagement du Centre du Village et la création d'une Zone d'aménagement différé.

Enfin au moment de son approbation, le Conseil Municipal conformément à la loi n° 86.1290 du 23 Décembre et au décret n° 87.284 du 22 Avril 1987 a étendu le droit de préemption urbaine à l'ensemble des zones classées U ou NA, afin de saisir les opportunités de nature à favoriser le développement de la commune.

Plan d'Occupation des Sols, Plan d'Aménagement du centre du Village, Zone d'Aménagement Différé, Droit de préemption urbain, sont les outils indispensables mis en place par le législateur, et dont les communes doivent se doter pour mener à bien leur développement et en maîtriser les incidences financières.

Nettoyez en profondeur vos moquettes avec
HAGERTY, appareil à injection-extraction
Location PRESSING MEYER
Place St André - La Côte St André - Tél. 74.20.51.09

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Dans le cadre du plan d'aménagement du centre du Village un premier pas a été fait cette année avec l'acquisition d'une parcelle de terrain de 7000 m² à M. et Mme LAU-

RENT Joseph. Sur une partie de ce terrain la Société Départementale d'H.L.M. de l'Isère édifiera au début de 1988 un ensemble de 12 logements de type T2 pour les personnes âgées en priorité (voir article du District), mais qui pourront également accueillir des jeunes ménages.

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRAITEUR**
Jean-François SAUZE
FARAMANS - 74.54.21.74

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La deuxième tranche du programme d'assainissement collectif d'un montant de 900.000 frs est achevée avec la mise en service, courant Septembre de la station de lagunage. Le lagunage est une technique ancienne, revenue à la mode depuis quelques années, qui consiste à épurer les eaux usées par l'action oxydante naturelle des micro-organismes.



Trois bassins ont été construits. Les eaux usées décaissent dans le premier puis s'écoulent successivement dans les deux derniers avant de rejoindre le ruisseau complètement purifiées. Le temps de séjour des effluents dans les trois bassins sera d'environ 60 jours lorsque le réseau d'assainissement sera terminé. La qualité de l'eau rejetée dans le ruisseau est contrôlée trois fois par an par le SATESE.

Le Conseil Municipal avait retenu cette solution dont l'efficacité est prouvée, en raison de son coût d'investissement modeste et surtout de son coût de fonctionnement insignifiant (entretien des berges essentiellement).

Le Conseil Municipal

CANON-OLIVETTI-ADLER-HERMES-OLYMPIA

Technic
Office
Viennne

Machines,
Meubles et fournitures
de bureau,
Informatique
Service Après Vente

7, rue Peyron - Boîte Postale 415
38208 VIENNE CEDEX - Tél. 74.85.16.77 +